


Département d'Eure et Loir Canton de Chartres - 1 COMMUNE DE JOUY Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Arrêté n° ATM	2026	054	
		Catégorie		Arrêté de circulation	
		Nombre de pages		1 / 1	
paraphe					

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

**Portant autorisation de travaux de reprise en enrobés de la chaussée et dérasement d'accotements
Allée des prés du Roy**

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : TP 28
 Monsieur GOUIN
 Chez SOGELINK
 TSA 7011
 69134 DARDILLY Cedex

Emetteur : *FBL* N° panneau : *PA 9716*
 Affiché le : *04/05/26* Retiré le : *04/07/26*
 Annexes : Non O Voir accueil

Mail : tp28-d@demat.sogelink.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		FERMETURE DE LA CIRCULATION
	Description	Durée	
Allée des prés du Roy	Reprise enrobés et dérasement d'accotements	Du 18/05/2026 au 26/05/2026	

Le stationnement des véhicules est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Sens des points de repères décroissants

Ampliation adressée à :

TP 28 Chez SOGELINK TSA 7011 69134 DARDILLY Cedex
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY
 Et par délégation,
 L'adjoint,

Jean-Louis DOUSSET

JOUY, le 30/04/2026



M. Le Maire JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : **04 MAI 2026**

-et de la notification le :